



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

FORCE OUVRIÈRE

Compte-rendu succinct du GT relative au Plan de reprise d'activité (PRA) du 14/05/20

Le GT est présidé par Mme DELAUNAY, directrice interrégionale par intérim

1 / Point effectifs (au 14 mai)

- 252 agents OP/ CO et 237 en surveillance présents dans les services
- 147 co/ag et 173 surv en ASA
- 198 agents en télétravail (dont 7 surv)
- 0 en quatorzaine en Op/Co et 1 en Surv
- 36 Co à domicile pour pathologies lourdes, 29 en Surv
- agents soupçonnés atteints ou malades du Covid : 1 en Op/Co et 6 en Surv
- 100 agents en ASA pour baisse d'activité

Le présentiel se situe dans la moyenne nationale. Mme DELAUNAY maintient que le télétravail doit être privilégié. Toutefois le présentiel peut être mis en place sur des missions identifiées et avec les mesures de protection sanitaire adéquates.

En préambule, Mme DELAUNAY évoque un focus économique sur la région Grand Est donné, le 12/05, par la préfecture de la région :

- recul de 31 % de l'activité économique entre le 17/03 et le début du mois de mai (4ème région la plus touchée),
- 1 salarié sur 2 est au chômage partiel
- la plus grosse baisse d'activité se constate dans l'hôtellerie/restauration, le bâtiment et l'industrie (notamment dans le Haut-Rhin)
- la préfecture va élaborer un plan stratégique pour la sortie de crise

2 / Les questions RH

L'ordonnance RTT/CA ne sera pas d'application immédiate. Suspension de la notification des retraits de CA aux agents.

Les DR doivent identifier de manière précise la situation journalière des agents durant la période du plan de continuité d'activité (PCA).

Les organisations syndicales signalent que des agents ont déjà reçu une notification de retrait de CA. La DI va examiner le problème.

Les ASA pour garde d'enfant sont autorisées jusqu'au 1^{er} juin. Ensuite il faudra une attestation de l'école comme quoi l'accueil des enfants n'est pas possible.

A partir du 1^{er} juin si l'agent est en télétravail et qu'il garde ses enfants, et qu'il est en capacité d'assumer les 2, rien ne s'oppose à ce qu'il continue.

Les ASA pour santé fragile sont toujours possible si l'agent a une des pathologies identifiées sur le site du ministère de la santé. Le statut est maintenu jusqu'à l'avis de la médecine de prévention. Cette dernière précisera si l'agent devra être en télétravail ou si un présentiel est possible.

Les AEA pour baisse d'activité seront toujours d'actualité tant qu'il n'y a pas de reprise de missions supplémentaires.

Le nouveau décret sur le télétravail n'est pas encore applicable car au préalable un groupe de travail avec les OS doit être organisé en juin.

La notion d'autorisation simplifiée pour le télétravail a été retenue par la DG. Possible de faire un courriel entre le chef de service et l'agent pour prévoir les modalités du télétravail (taches, horaires, modalités de suivi...).

Les congés annuels : il est possible de commencer à les planifier mais avec prudence en raison des nombreuses incertitudes (transport, hébergements...).

Les congés bonifiés : report vraisemblable en raison de la non reprise des vols vers les DOM/TOM.

Un malade suspecté de COVID a été signalé au bureau principal de Mulhouse, mais le médecin de prévention n'a pas identifié de cas contact.

Le Préfet des Ardennes a publié une liste des écoles accueillants les personnels prioritaires dont la Douane. La DI va se renseigner afin de savoir si cette règle est d'application plus large au niveau de du Grand Est.

Chaque chef de service devra tenir une liste tenue à jour de manière journalière de la situation administrative des agents pour tenir compte du changement de mode de garde (école/maison).

Le conjoint d'une personne fragile pourra bénéficier, si son travail le permet, du télétravail. La décision se prendra au cas par cas et en fonction du matériel disponible.

3) Les EPI

Le matériel informatique : La DI n'a plus de PC portables en stock et en raison de l'allongement de 7 semaines des délais de livraison, elle n'a effectué qu'un petit volant de commande.

La DI privilégie le passage de PC fixe au pallié technique pour un déploiement en priorité au SNDFR et à la RI.

Les agents fragiles pouvant télétravailler seront prioritaires.

Les masques : Les préfets ont une approche différente pour l'approvisionnement en masques des administrations (dotation pour 1 semaine ou 2, évaluation des agents en présentiel,...).

Pour le moment, les quantités sont suffisantes pour tenir quelques semaines. Un état est fait chaque semaine pour connaître les quantités restantes.

Des masques ont été distribués au SNDFR et à la RI

Les cloisons en plexiglas ou polypropylène : la DI a passé commande de cloisons en polypropylène qui ont l'avantage d'être plus facilement adaptable aux dimensions souhaitées et plus rapidement disponibles.

La DI indique que pour le nettoyage autre que le clavier ou la souris, il convient de privilégier le spray désinfectant en raison de la difficulté d'approvisionnement en lingettes et que celui-ci est plus efficace.

4) L'accompagnement

Les correspondants sociaux sont sensibilisés à la poursuite du dialogue avec les agents fragiles et isolés.

La psychologue du travail a élaboré plusieurs fiches pour les chefs de service qui vont être diffusées (gestion des tensions, les retours d'expérience...).

5) Les missions

Il est constaté une grande diversité des PRA des DR (de 6 à 22 pages).

La Directrice de Strasbourg précise qu'elle a opté pour un PRA court et moins précis pour éviter de trop nombreuses mises à jour.

Il est signalé que le SRE de Reims a connu hier un présentiel en inadéquation avec le PRA (6 agents sur 7). Le DR de Reims s'est engagé à une meilleure régulation du présentiel.

Il est également signalé le déploiement de la brigade de l'aéroport de Bâle-Mulhouse au PPA de Chalampé qui a ré-ouvert le 11 mai. Le PRA de la DR de Mulhouse ne prévoit pas cette mission pour la brigade de BMA. De plus il ne nous paraît pas judicieux de déployer une brigade aéroportuaire sur la route, en raison de la non maîtrise de ce type de contrôle par les agents et de sécurité.

En outre une réflexion sur le redéploiement des brigades aéroportuaires est en cours au niveau national qui n'a pas encore abouti.

La DI en convient, mais estime qu'il s'agit d'un choix judicieux au regard de la faible activité aérienne que connaît l'aéroport actuellement et de l'exemplarité qui doit être donnée.

Le DR de Mulhouse précise qu'il ne va pas déployer la brigade de BMA sur Chalampé pour effectivement des questions de sécurité, mais plutôt sur le PPA de Saint-Louis autoroute. Pour lui, le site de la plate-forme garantit une plus grande sécurité. Il précise également qu'il n'y a aura pas mixité des brigades pour éviter une contamination, éventuelle, de deux brigades en même temps.

La prochaine réunion aura lieu le 25 mai à 14h20.